

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°20-2025	CONTRATS - CONVENTIONS <ul style="list-style-type: none"> • Convention de partenariat de mise à disposition d'une gondole et de six gondoliers pour les Mascarades du 24 et 25 mai 2025
-----------------------	---

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention de partenariat, annexe de la présente décision ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** une convention de partenariat avec l'association "Le Rowing Club Suce sur Erdre" dont le siège est situé à Suce sur Erdre (44) dans le cadre de l'animation "Les Mascarades" organisée à Clisson du 24 au 25/05/2025.

Article 2. **APPROUVE** le paiement des prestations suivantes :

PRESTATIONS	MONTANT EN € TTC
Mise à disposition de la gondole avec 6 gondoliers	3 000 €

Article 3. **CHARGE** le pôle "animation, culture et sport", le service "finances", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 31 janvier 2025

Par délégation du Conseil municipal,
Laurence LUNEAU
Maire

Décision transmise à la Préfecture le **11 FEV. 2025**

Et affichée le **17 FEV. 2025**

